

Questions orales

M. l'Orateur: La parole est au député de Northumberland-Durham.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE DU MINISTRE CONCERNANT L'INTERCEPTION DU COURRIER PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ—LES SORTES DE CAS EN CAUSE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Je la lui pose afin de lui donner l'occasion de préciser ce qu'il a dit il y a un instant. Peu importe ce dont il a saisi la Commission McDonald ou le moment où il l'a fait, deux points très vagues; devant la gravité des faits allégués—et qui, s'ils se vérifient, sont intolérables dans notre pays—hier soir, à la télévision nationale, et répétés ce matin dans les média du pays, le ministre aurait-il l'obligeance de me dire s'il a demandé ce matin à ses collaborateurs s'ils étaient au courant des conditions dans lesquelles on a spolié le courrier de Sa Majesté au Canada?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Lawrence: Voici ma question supplémentaire après cette réponse tout à fait complète: Quelle a été au juste la réponse que lui ont donnée ses collaborateurs, car j'ai idée qu'il sait, tout comme ses collaborateurs le savent très certainement, que des députés ont signalé des cas antérieurs à la Chambre et que ses prédécesseurs s'étaient alors contentés d'esquiver le même genre de questions que celles auxquelles il répond aujourd'hui?

M. Fox: Je ne saurais guère accepter la conclusion du député, selon qui j'ai esquivé la question du député de Central Nova. J'ai bel et bien dit que j'avais rencontré des officiers supérieurs de la GRC ce matin pour leur demander de me montrer leurs dossiers et leur poser un certain nombre de questions sur les procédés utilisés dans leurs activités; j'ai compris parfaitement au cours de cette rencontre que les services de sécurité de la GRC, dans certains cas de contre-espionnage, de terrorisme et de lutte contre la subversion, avaient ouvert un certain nombre d'objets de correspondance. J'ai également dit au député que, d'après les dossiers de la GRC, cette façon de procéder remontait à l'année 1954.

M. Lawrence: Les membres de la GRC ont eux-mêmes reconnu publiquement n'avoir absolument aucun pouvoir pour agir ainsi, le ministre veut-il maintenant assurer à la Chambre que de tels actes ont été commis uniquement dans des cas de terrorisme, pose de bombes ou de contre-espionnage présumés. Veut-il nous faire croire que ce sont là les quatre seules sortes de cas qui lui ont été signalés?

M. Fox: Comme le député le sait, nous avons appris cette nouvelle seulement hier soir et je ne pense pas que l'examen de toute cette affaire soit terminé. La première réaction de la GRC, c'est que chaque fois qu'une initiative de ce genre a été prise, c'était dans le cadre d'activités de contre-espionnage, de contre-subversion et de contre-terrorisme. Quant au gouvernement, peu importe le motif, la loi sur les secrets officiels pas

[M. Graftey.]

plus que la loi sur les Postes n'autorisent de telles initiatives. Nous estimons donc qu'il faut saisir la commission d'enquête établie par le gouvernement fédéral de toute cette affaire, afin qu'elle soit au courant des circonstances dans lesquelles le courrier a été ouvert. Nous espérons qu'après avoir sérieusement examiné la situation, la commission nous soumettra certaines recommandations.

Une voix: Encore des actes illégaux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES D'ASSISTANCE AUX EMPLOYÉS SUBISSANT LE CONTRECOUP DES FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelles mesures, s'il en est, autres que la prière, le gouvernement a-t-il prises pour aider les Canadiens en poste à l'étranger qui subissent le contre-coup des fluctuations de la valeur du dollar canadien?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à douter de l'efficacité de la prière, mais, en outre, nous procédons à l'examen de chaque cas. Nous disposons de certaines formules permanentes pour parer aux fluctuations de la valeur des devises. Encore la semaine dernière, par exemple, il s'est produit des fluctuations vraiment marquées en Israël. Nous étudions tous les cas individuellement au fur et à mesure et nous faisons tout en notre pouvoir pour aider les Canadiens à l'étranger à s'y accommoder. Je suppose qu'ils tirent aussi profit à l'occasion des fluctuations de la valeur des devises en sens contraire.

M. McCleave: Dans ce cas, je devrai soulever de nouveau la question au moment de l'ajournement. Je pense plus particulièrement à la situation qui existe à Washington.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE POURQUOI CERTAINS PROJETS DE CANADA AU TRAVAIL SONT RETARDÉS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Puisque la plupart des projets Canada au travail dans les provinces autres que le Québec ont déjà été acceptés à plus de 85 p. 100, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi cette année un aussi long délai est requis pour considérer l'acceptation des projets présentés au gouvernement du Québec?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, plusieurs députés m'ont demandé la raison de cette situation, et j'ai décidé qu'il fallait accélérer la procédure d'acceptation. Je pense que 80 à 90 p. 100 des projets sont déjà acceptés.